

VILLE DE GRASSE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal,

Chers Collègues,

Avant d'ouvrir officiellement notre conseil municipal, je tiens, avec une certaine joie et une grande fierté, à accueillir dans l'assistance les jeunes élus du 3ème Conseil Municipal des Jeunes Grassois. Vous nous faites l'honneur d'être présents pour ce moment, vous représentez notre jeunesse qui participera activement à la vie et au développement de notre Cité, aujourd'hui, demain et après-demain.

Sarah LE GALL, Lucas RONZE, Sarah MARQUES, Téo MIGNON, Tahina ROZEC, Lucas CATARINO, Maëlle BOUQUET, Loïs PINSON, Madisson DEVEYER, Loïc MORENAS, Lisa DE JESUS, Fares EL HAMMI, Sofia ROUGI, Adrien HURTELOUP, Wahiba CHOUCANE, Anés BAYA, Alice TROULLIER, Mohamed CHAKI, Clémence JALABERT, Maxence LEGER, Nour MIMOUNI, Ismaël DAILI, Lison CHAVATTE, Vladimir FAURIE, Jade LIEVIN, Tess LEMONNIER, Anouk PRUNARET, Imran BRIKI.

Soyez les bienvenus, je voudrais remercier le service jeunesse, Christine Mouis et Gilles ALLONGUE qui ont travaillé pour la mise en place de ce moment au côté de Dorothée POPHILLAT et de Dominique BOURRET.

En mon nom, au nom du Conseil Municipal, ici réuni, je vous souhaite la bienvenue et je tiens à remercier les enseignants, les directeurs des écoles et le service jeunesse qui ont su mobiliser les énergies dans cette démarche citoyenne ainsi que les parents facilitateurs de cet engagement. Cette assemblée leur permettra d'apprendre à être citoyens actifs et, de ce fait, de poursuivre leur acquisition des processus et des mécanismes qui régissent la vie municipale et notre démocratie en général. Je souhaite une jeunesse impliquée pour notre ville, impliquée dans le mieux vivre ensemble, porteuse d'audace et de créativité, bousculant nos idées reçues, contribuant ainsi au rayonnement et à l'Avenir de Grasse. En tant que premier Magistrat de la Commune, il est de mon devoir, il est de notre devoir de donner la possibilité à cette jeunesse d'évoluer dans un environnement sécurisé pour leur permettre d'emprunter un chemin balisé dans la vie et les chemins les plus sûrs.

Je souhaite revenir avec vous sur cinq grands sujets qui vont rythmer l'année 2018 et requérir toute notre attention et notre énergie tant ils vont impacter la Ville de Grasse.

Pour le premier, je souhaite vous informer que par courrier daté du 8 janvier dernier j'ai pu faire acte de candidature afin d'intégrer le dispositif « Action cœur de ville », plan mis en place par le gouvernement afin d'accompagner les communes dans leur projet de réhabilitation de leur centre-ville. Ce nouveau plan gouvernemental répond totalement à l'urgence pour Grasse d'intervenir dans tous les domaines où des dysfonctionnements existent encore, habitat, commerce, création d'emplois mais aussi dans les transports, l'offre culturelle, le développement de l'enseignement etc...J'ai également sensibilisé le Préfet et le Préfet de Région sur l'importance que revêt pour la ville cette candidature et les solliciter afin de bien vouloir appuyer notre dossier auprès du comité de pilotage national « Action Cœur de ville » prévu fin février . La ville de Grasse pourrait intégrer ce dispositif dès 2018 et signer le contrat dès cette année. Nous aurons début Mars confirmation que notre candidature aura bien été retenue et nous pourrions alors contractualiser avec l'Etat, l'ANAH , la Caisse des dépôts etc. ...afin de mettre en œuvre les actions et conditions nécessaires pour conforter les projets et programmes réalisés ou en cours, ceci afin de nous permettre d'avoir un projet ambitieux et global .

Le second concerne la taxe d'habitation. Sa suppression à l'horizon de 2020, annoncée le 30 décembre dernier par le président de la République, pourrait coûter à l'Etat quelque 22 milliards d'euros. La refonte de la fiscalité locale que le chef de l'Etat a souhaité engager pour assurer la compensation des collectivités locales sera donc d'une très grande ampleur. Par conséquent, j'ai attiré l'attention du gouvernement sur cette réforme qui met d'une part en péril l'autonomie fiscale des communes et d'autre part aggrave l'iniquité des contribuables devant l'impôt.

A plus court terme, nous devons nous mobiliser contre un autre chantier du Gouvernement : les conclusions du rapport commandé par la Garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, dans le cadre des Chantiers de la Justice. Il préconise une nouvelle architecture territoriale de la justice, dans lequel le TGI de Grasse deviendrait le subordonné de celui de Nice, donc un Tribunal Judiciaire de seconde zone. Il est pour moi inacceptable que la 19ème juridiction de France, les professionnels de la justice et les habitants de l'arrondissement de Grasse soient lésés de la sorte. Sachez que dans un courrier daté du 2 février, j'ai exprimé mes inquiétudes auprès de la Ministre et je lui ai demandé de bien vouloir revoir le contenu de la réforme qui créerait un déséquilibre territorial majeur. La députée de la 9ème circonscription, Michèle TABAROT, agira en ce sens lors des questions au Gouvernement le 6 mars prochain en interrogeant la Ministre à ce sujet.

Le mécontentement des élus locaux et des professionnels de la justice depuis la parution de ce rapport doit être entendu et doit terminer de convaincre le gouvernement de privilégier d'autres pistes lors d'une véritable concertation. Egalement, j'ai demandé à être reçu avec Michèle TABAROT par la Ministre de la Santé, Agnès BUZYN, pour demander un soutien concret de sa part et de la part de l'ARS PACA pour l'Hôpital de Grasse.

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, j'accompagne la mutation de notre établissement pour répondre au mieux aux objectifs dictés par le Ministère de la Santé ainsi qu'aux préconisations de l'ARS.

Ces demandes, notamment en termes de suppression de lit et de refonte des maquettes organisationnelles, ont provoqué au sein du personnel médical et hospitalier un profond mal-être. Certes, il faut inscrire le Centre Hospitalier de Grasse dans la modernité mais il est pour moi impensable que cela se fasse au détriment des conditions de travail des agents. C'est pour cela, et c'est ce que je compte évoquer avec la Ministre, que nous avons besoin d'une meilleure aide des instances publiques pour accompagner au mieux cette mutation.

Pour conclure, je voudrais revenir sur un sujet structurant pour l'Ouest du département. Je veux bien entendu parler de la formation du Pôle Métropolitain. C'est une volonté commune avec Cannes, Antibes et Alpes d'Azur d'apporter une plus-value pour ce vaste territoire et pour nos habitants, une volonté commune d'accompagner l'action locale et de permettre d'inventer et de concrétiser des projets inédits et adaptés pour l'Ouest du Département, une volonté commune de donner plus d'impact et de visibilité à des actions qui auraient pu être menées séparément. Enfin, une volonté commune d'avancer de concert pour faire entendre nos voix et de prendre notre destin en main face aux défis évoqués plus haut.

Chers collègues, nous sommes face à des mutations et des situations qui demandent notre plus ferme implication.

Merci pour votre attention je voudrais en conclusion de ce propos partager avec vous cette tristesse que nous avons vécue en apprenant la disparition de Monsieur Patrice CATTART le 9 janvier dernier, infirmier en secteur psychiatrique depuis 1982 à l'hôpital de Cannes, il avait intégré l'hôpital de Grasse en 1995. Elu d'opposition au Conseil Municipal de 2008 à 2014, les grassois se souviendront de cet homme de conviction, engagé et respecté. Je voudrais qu'à l'issue de ce propos nous puissions ensemble observer une minute de silence. Je cède la parole au Président de son groupe Paul EUZIERE qui a conduit ces travaux et avoir une pensée particulière pour lui et sa famille.

Monsieur Paul EUZIERE

Permettez-moi de vous remercier de rendre hommage à Patrice Cattaert.

Je crois que c'est un hommage mérité car Patrice Cattaert a été au sein de l'Assemblée Communale grassoise, pendant six années, un élu exemplaire.

Exemplaire de fermeté dans ses convictions,

En même temps, exemplaire d'ouverture aux autres.

Exemplaire de droiture aussi.

Patrice Cattaert avait une opinion exigeante de la fonction d'élus.

Il a honoré notre groupe Grasse à Tous.

Il a honoré notre conseil municipal.

Pour lui, la politique n'était pas un métier mais un engagement au service des autres qui était porté par une éthique.

C'est ainsi que comme tous les élus Grasse à Tous, il reversait la totalité de ses modestes indemnités à l'association Grasse à Tous.

Je voudrais simplement rappeler ce qu'a écrit au sujet de Patrice Cattaert, Bernadette Bétheuil Ramin, qui est ancienne conseillère municipale de "Grasse à tous" et qui a été Première adjointe au Maire de 2001 à 2008: *"Patrice n'a pas aimé les autres en paroles ou par des discours, mais par des actes et en vérité.*

Pendant notre mandat municipal lors de la préparation des Conseil municipaux, il était très dévoué, discret, efficace.

La droiture et le dévouement étaient constitutifs de sa nature".

Vous me permettrez d'achever ce petit hommage à Patrice Cattaert par l'aphorisme d'un très grand poète, mort, il y a 30 ans jour pour jour, le 19 février 1988: René Char.

Je pense qu'ils correspondent bien à ce que Patrice exigeait de lui-même, à une exigence que nous pourrions tous partager en tant qu'élus: *"Tiens vis-à-vis des autres ce que tu t'es promis à toi seul. Là est ton contrat".*
Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je vous remercie et je vous propose qu'on observe une minute de silence pour lui et pour sa famille.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, Je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 12 décembre 2017.

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition, pas d'abstention le procès-verbal du 12 décembre dernier est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition, merci.

Modification délibération :

2018-02 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le graphique de l'évolution des charges de personnel (page 32), il convient de le modifier.

Il convient également de corriger le montant des charges à caractère général du cadre pluriannuel d'eau potable (page 51) de 6 300 K€ à 6 600 K€, les autres montants restant inchangés.

La délibération vous a été transmise par mail N° 13.

Nous aborderons en fin du Conseil Municipal deux questions :

Question n°1 : concernant le stationnement des véhicules utilitaires de plus de 2m50 de hauteur dans la vieille ville :

Depuis la fermeture du garage Rolland dans le cadre du projet Martelly, certaines entreprises travaillant toute la journée à Grasse, font état de ne plus pouvoir stationner leur véhicule utilitaire de plus de 2m50 (les parkings souterrains ayant une hauteur de 1m90).

Est-il prévu une solution de remplacement au garage Rolland pour ce type de stationnement essentiel ?

Question n°2 : concernant la sauvegarde des vues panoramiques le long de la route départementale 6085 :

Certains riverains font état qu'au nouveau PLU, la servitude qui a pour objet la sauvegarde des vues panoramiques le long de la RD 6085 à partir du virage du Prado jusqu'au carrefour du domaine de Rothschild CD111 a disparu, ayant pour conséquence la négligence de certains riverains à élaguer leurs arbres.

Il est donc demandé à ce que soit remis en vigueur dans le PLU, cette servitude visant à obliger les propriétaires à élaguer leurs arbres et ainsi à préserver un atout touristique majeur pour la ville de Grasse que sont les vues panoramiques sur la vieille ville depuis la RD 6085.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 27 mars 2018 à 14h30.

Madame Anne-Marie DUVAL

Un immense merci à Carine GIOVINAZZO qui est notre économe de flux pour cette immense collecte d'informations et puis merci aux services puisque 98 % d'entre eux ont répondu à cette collecte. Je suis, malgré cet énorme travail, ravie que ce bilan soit obligatoire parce que cela permet de mettre en lumière les actions des services en matière de développement durable. Je vous rappelle que le développement durable ce n'est pas que l'environnement mais la croisée des chemins entre le social, l'économie et l'environnement. Je vais essayer de vous présenter ce bilan de manière synthétique. Il se décline en 5 grands axes :

1. Tendre vers une administration exemplaire avec l'électricité qui est 100 % verte que nous consommons et qui nous évite 770 tonnes de CO2 par an et bien sûr des économies d'énergie en eau, en électricité et dans la gestion du patrimoine de manière éco responsable. Nous avons aussi fait l'acquisition de trois véhicules électriques et d'un scooter électrique avec l'aide de l'Etat.
2. Biodiversité et les ressources : participer aux actions communes du plan climat Ouest 06, limiter les risques d'inondations par une gestion partagée des eaux pluviales, un énorme travail sur le tri sélectif, sur la gestion des eaux usées et sur le tri sélectif avec les Cliiink que nous sommes en train de mettre en place ou bien la corbeille à compactage solaire.
3. Cadre de vie par exemple valoriser le patrimoine grassois, maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics.
4. Le dynamisme territorial avec par exemple développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial orienté vers un tourisme culturel.
5. Equité sociale et culturelle en coordonnant les politiques de santé publique territoriale, donner l'accès culturel à tous les publics et maintenir une pluralité générationnelle sur le territoire.

Ce bilan vous a été distribué, il est en couleur ce qui est contre le développement durable, je vous incite vraiment à le lire, il est clair aéré et dès qu'il sera acté il sera en ligne sur le site de la ville de Grasse dans la rubrique agenda 21. Je vous demande de dire que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2017 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire, de confirmer que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable et de prendre acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

Monsieur Ludovic BROSSY

Voir intervention jointe en annexe.

Madame Anne-Marie DUVAL

Je vous remercie pour vos encouragements, nous en avons toujours besoin. En ce qui concerne le brûlage des déchets verts, avec Madame NUTINI et Monsieur BELVEDERE nous travaillons, nous faisons tous les conseils de quartier pour expliquer ce que nous sommes en train de mettre en place avec la communauté d'agglomération. Notamment une convention avec une association qui s'appelle « les jardins du Loup » et qui explique aux habitants comment gérer autrement les déchets verts, avec du compostage, du broyage...et puis avec une autre association qui se proposera de se rendre chez les particuliers avec un broyeur pour pouvoir aider les citoyens. Je vous remercie de vos suggestions.

Monsieur Ludovic BROSSY

Ne pouvons-nous pas envisager l'achat d'un broyeur qui passerait une fois tous les 15 jours dans un quartier ? On donne rendez-vous aux gens et ils amènent leurs déchets. C'est juste une suggestion.

Madame Anne-Marie DUVAL

On peut envisager beaucoup de choses, moi j'avais suggéré que l'achat d'un broyeur pouvait se faire à plusieurs car on ne s'en sert pas tous les jours. Quant à la police municipale on se doute bien qu'ils ont d'autres demandes, le plan Vigipirate dans les écoles et ils ne peuvent pas intervenir sur chaque feu. C'est difficile à gérer et nous travaillons. Madame NUTINI est saisie dans sa délégation à l'hygiène.

Monsieur le Maire

Effectivement la question de l'incinération des végétaux est un sujet majeur pour lequel, vous l'avez constaté, notre police municipale et le service de l'hygiène travaillent en ce sens pour aller aux quatre coins de notre ville et trouver des solutions de sensibilisation et de verbalisation quand les conditions ne sont pas respectées. Plus largement il a fait débat et vous l'avez vu sur les réseaux sociaux, dans la presse. C'est un sujet d'hygiène, de santé publique, nous avons voulu le considérer avec beaucoup de sérieux. Nous avons engagé au niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse un travail, une réflexion sur cette question du broyage et d'une unité de broyage qui pourrait être mise en place par quartier, par hameau, par commune avec des dates de réservation. Ce travail est à l'étude par le porteur du projet. Nous travaillons à l'acquisition de matériel professionnel et voir après comment à l'échelle d'une communauté d'agglomération nous pourrions proposer ces questions. Nous ne manquerons pas de revenir devant le Conseil Municipal, devant les grassois et les grassoises pour leur donner les contacts auxquels ils pourront faire appel de ce service que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en œuvre. Merci pour vos propos qui valorisent le travail qui a été fait par les agents, les élus et merci de noter cette progression dans le fonds et dans la forme pour ce rapport.

Nous prenons acte que ce rapport sur l'exercice 2017 a bien été présenté dans notre assemblée.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL 2017**

Intervention de **Ludovic BROSSY**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux.

A la lecture de ce rapport, nous avons plusieurs remarques.

- Le contrôle de gestion : nous constatons avec bienveillance que nos demandes réitérées depuis plusieurs années, de mettre en place un contrôle de gestion digne de ce nom était la bonne démarche pour permettre un meilleur contrôle des dépenses et nous constatons enfin les premiers bénéfices d'une telle mesure. Nous regrettons que cela ait mis 2 ans avant qu'il soit vraiment mis en place. Nous constatons les progrès réalisés dans ce sens et nous continuerons à soutenir cette démarche, de payer le juste prix pour les dépenses engagées au nom de nos concitoyens.
- Pourtant, et nous avons évoqué le sujet l'année dernière avec le projet du stade Perdigon, les budgets annoncés et finaux, ne sont toujours pas respectés. Alors nous ne sommes pas naïfs au point d'affirmer que le budget final est toujours celui annoncé, mais il doit être le plus juste possible. Quand le budget final est 2 fois plus élevé que le budget initial, il devient compliqué de prévoir des finances saines et cela annihile l'intégralité des efforts précédents.
- Autre sujet évoqué l'année dernière, l'incinération des déchets végétaux, que je nomme comme tel pour éviter d'entretenir la confusion. Selon l'article 8 du décret préfectoral, les végétaux doivent être secs et brûlés à des heures spécifiques. Force est de constater que les horaires et les dispositions mentionnées par le décret ne sont pas respectés : trop de déchets verts brûlés (c'est à dire, non sec), trop de brûlages près des écoles et des zones à densité de population élevée etc... Nous notons néanmoins l'augmentation sensible de procès verbaux ce qui témoigne d'une volonté de faire passer un message. Le brûlage augmente aussi les jours de pluie, les jardiniers pensant que c'est moins dangereux, mais cela est bien plus polluant. Nous demandons donc une stricte application de la loi notamment au niveau des horaires en attendant 2020, où cela sera totalement proscrit. C'est un sujet récurrent et une pétition sur une application plus stricte de la loi circule en ce moment et elle a réuni plus de 2600 signatures.
- Autre sujet corolaire, le plan de circulation qui augmente sensiblement les distances et aussi les temps de trajets, de donc la pollution. C'est un sujet qui revient régulièrement dans les retours que nous font les grassois et sur lequel nous ne percevons ni remise en cause, ni réflexion. La circulation automobile pourvoie grandement à la dégradation de la qualité de l'air et une réflexion sur ce sujet nous semble plutôt pertinente.

Monsieur le Maire

Le présent rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018 a pour objet de présenter les éléments nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire,

- qui permet à l'Assemblée délibérante et à travers elle aux administrés, d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité ;
- qui permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du Budget Primitif ;
- qui offre enfin la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la Collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

Le rapport qui vous est présenté traite notamment les points suivants :

- un bilan du mandat 2014-2016 ;
- une analyse du compte administratif prévisionnel 2017 ;
- les éléments d'analyse de gestion de la dette ;
- les éléments de prospective 2018-2020.

Eléments rétrospectifs 2014-2016, c'est l'analyse des éléments chiffrés qui montre clairement une amélioration de la situation financière sur 2016, tous les soldes intermédiaires de gestion ayant été largement améliorés malgré la nette régression des dotations de l'Etat. La combinaison des réductions drastiques de nos dépenses de gestion et d'optimisation des coûts a engendré des économies conséquentes sur les postes de dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que notre capacité d'autofinancement brute a été largement restaurée dans un environnement particulièrement contraint par les diminutions conséquentes des dotations de l'Etat ; de 4,5 M€ en 2014, elle a atteint plus de 6 M€ en 2016, soit une amélioration constatée de plus de 35 %. Pour le financement de nos dépenses d'investissement, l'augmentation de notre niveau d'épargne a permis de réduire notre appel à l'emprunt, puisque sur les 18 M€ de dépenses d'équipement cumulées entre 2015 et 2016, seuls 3,7 M€ ont été mobilisés.

En 2017, les efforts se sont poursuivis et l'augmentation de nos postes de charges courantes a été essentiellement liée aux charges de personnel et à l'impact des mesures dont nous n'avons pas la maîtrise (reclassements, assurances chômage et élections). Dès le budget primitif 2017, ces évolutions avaient été anticipées, comme la baisse de notre niveau d'épargne de 6 à 5 M€ entre 2016 et 2017. Cette baisse correspond également à la dernière année de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques par un prélèvement sur notre dotation globale de fonctionnement.

C'est ainsi que dès 2018, la baisse de nos recettes constatée depuis 2014 va s'infléchir et notre niveau d'épargne va s'inscrire dans une progression constante.

Les objectifs fixés sur la structure et la gestion de notre dette sont respectés ; les points les plus importants à retenir sont :

- la baisse de notre endettement ;
- la diminution de nos risques sur les emprunts hors charte ; ils représentaient 18 millions en 2014, ils sont désormais de 8 millions sur 2017, soit une diminution de 50 %. Il est important de noter également que pour les produits structurés les probabilités de franchissement des barrières sont très faibles ;
- la chute plus que sensible des taux moyens (6,48 % en 2013 pour 3,57 % en 2017) ;
- la répartition des taux fixes et des taux variables a été respectée.

Aucune opération de désensibilisation n'a été réalisée depuis 2015 parce que nous n'avons pas eu les opportunités de marché sans que les coûts de sortie de ces produits hors charte soient prohibitifs.

Pour exemple une proposition m'a été faite dernièrement et dont les principales caractéristiques étaient un rallongement des remboursements couplé avec une baisse des échéances et dont le surcoût en terme d'annuités totales représentait près de 2 M€.

Je l'ai tout simplement refusée car selon moi c'est une fuite en avant. On se donne du confort sur le moment mais on charge le coût des charges financières des intérêts de l'emprunt de plus de 2 M€ et ce n'est pas la politique publique que nous voulons mener. Nous n'avons pas souhaité décaler ces échéances dans le futur. Nous avons refusé cette proposition de facilité.

Ainsi pour 2018, notre objectif de désendettement se poursuit avec un emprunt plafonné à 4 millions d'euros pour financer l'investissement, alors que le remboursement en capital sera d'environ 8,4 M€, ce qui représente notre pic de remboursement de dette en capital.

Cadre pluriannuel de fonctionnement 2018 à 2020 :

En recettes de fonctionnement, les hypothèses principales sont les suivantes :

- évolution modérée des bases fiscales :

Pour la période 2018-2020, il a été retenu une hypothèse de progression de 2 % pour les bases des trois taxes sans augmentation de taux.

Cette progression est fondée aussi et surtout sur une prévision de produit supplémentaire, généré par le travail en cours sur nos bases et notamment sur les locaux vacants.

- fiscalité indirecte basée sur des hypothèses prudentielles notamment sur les droits de mutation ;

- les dotations continuent de diminuer mais dans des proportions moindres :

Notre Dotation Globale de Fonctionnement ne sera impactée que par les écrêtements effectués pour alimenter les enveloppes de péréquation. Il est important de noter que la Ville de Grasse est inéligible à la Dotation de Solidarité Urbaine depuis 2017, cette dotation n'étant plus perçue par la Ville dès 2020. Néanmoins, 2018 sera marquée par la fin de la baisse en recettes, l'année correspondant à la fin du plan de redressement des finances publiques mis en place par le gouvernement.

En dépenses de fonctionnement :

- L'évolution prévisionnelle des charges de personnel est plafonnée à 0,6 % par an, ce qui implique le non remplacement de 25 départs à la retraite sur les 84 qui auront l'âge légal, soit 30 % en moins des effectifs d'ici 2020.

- sur les charges à caractère général

Un dernier effort est demandé aux services en 2018 de l'ordre de 5 % par rapport à 2017, ce poste étant maintenu constant sur la période.

- sur l'évolution des charges de gestion

Les subventions versées sont maintenues constantes, par solidarité avec le tissu associatif qui devra subir la fin des contrats aidés.

- sur les charges financières notre objectif de désendettement se reflète sur leur tendance baissière

En résumé, sur la période 2018 à 2020, les dépenses de fonctionnement seront globalement maîtrisées. La Ville réalisera des efforts constants sur les postes importants tels que les charges de personnel avec une évolution limitée à 0,6 % par an. Les dépenses à caractère général et les subventions sont maintenues stables sur la période.

En revanche les mouvements observés sur les recettes de fonctionnement ont pour conséquence directe une importante amélioration des épargnes. Dès 2018 elle est anticipée au-delà des 6 M€ pour atteindre 7M€ en 2020.

Cadre pluriannuel dépenses d'investissement 2018-2020 :

Ce cadre budgétaire pluriannuel privilégie les objectifs d'entretien et de restauration de notre patrimoine ainsi que notre politique volontariste de désendettement. Le Plan Pluriannuel d'Investissement reprend l'ensemble des dépenses d'équipement prévisionnelles sur la période examinée. Son phasage, qui vous est proposé à titre indicatif, sera amené à évoluer en fonction de l'avancée opérationnelle des travaux ; certains crédits de paiement seront donc réaffectés en conséquence tout en respectant l'enveloppe des autorisations de programme. Les volumes, soit 35,2 millions d'euros sur les 3 ans, représentent un volume supérieur à celui constaté ces dernières années en termes de dépenses d'équipement. Il est la conséquence de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.

Pour le financement de l'investissement, le volume des cessions foncières respecte le plan de cessions d'actifs présenté dès 2015, le montant des cessions à réaliser sur la période 2018 à 2020 étant de 12,5 millions d'euros. En dehors des financements liés aux opérations comme les subventions et le FCTVA, la taxe d'aménagement est anticipée à un niveau équivalent à celui perçu les années précédentes. Nous sommes restés globalement dans le même raisonnement que celui qui nous a permis d'établir notre prospective en fonctionnement, et en l'occurrence, la prudence dans l'estimation de nos recettes et l'optimisation de nos dépenses. Par ailleurs l'emprunt est plafonné à environ 9 millions d'euros sur la période, il correspond à notre objectif prioritaire de désendettement, à savoir réduire notre endettement de près de 20% par rapport à 2014.

Enfin, nous voulons présenter à la clôture de ce rapport les principales orientations présentées en terme de politique publique ainsi que celles concernant les budgets annexes.

Je vous remercie pour votre attention, je remercie chacun des groupes qui ont contribué à la tenue de ce débat, à la construction de ce débat d'orientations budgétaires à vos échanges précieux, aux heures de travail que vous y avez consacrées. Ce document est lourd, difficile mais nécessaire pour la bonne tenue et la conduite des objectifs pour notre ville de Grasse.

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous ne reviendrons pas sur le montant de la dette, les chiffres parlent d'eux-mêmes ! Nous regrettons simplement que ne soit pas comptabilisé en tant que dette, le portage financier pour l'opération Martelly. En effet, l'opération dût-elle ne pas aboutir, nous serions dans l'obligation de rembourser ces avances. Ainsi une comptabilité de bon père de famille, nous oblige à considérer ces avances comme passif.

Concernant la section d'investissement, nous pensons qu'il est complètement irresponsable de dépenser dans les trois prochains exercices plus de 10 millions d'euros pour le projet de la médiathèque sans compter les équipements de 2,3 M€. En effet, permettez-moi de vous rappeler que votre unique et seule responsabilité en tant que 1^{er} magistrat est d'assurer la sécurité matérielle des administrés, et que ce mandat ne peut être délégué à un tiers.

A l'heure où je vous parle, et à cause d'une négligence de 25 ans des responsables communaux en matière de salubrité, de contrôle de l'habitat et d'entretien des espaces publics, force est de constater que la sécurité des personnes et des biens n'est plus assurée en vieille ville.

Pour preuve :

Intoxications au dioxyde de carbone dues aux incendies à répétition, effondrements récurrents, chutes d' huisserie, volets, tuiles et enduits de façade sont autant de faits dont nous sommes victimes et de dangers que nous encourons au quotidien.

Au lieu donc, de dépenser des sommes faramineuses pour une médiathèque déjà obsolète, il est impératif d'investir immédiatement dans la sécurité et protection matérielle des grasseois. Ainsi nous exhortons que 5 mesures d'urgence soient en priorité prévues au budget 2018, savoir :

1. Que soit installées des barrières aux 5 entrées de la ville (Traverse du Thouron, rue Paul Goby, rue Jean Ossola, Porte Neuve et boulevard Gambetta) et non de simples bornes comme actuellement, avec comme condition d'accès pour les véhicules à moteur léger et de moins de 3,5 tonnes les justificatifs énumérés ci-après : Pour les locataires : un bail en bonne et due forme, un contrat d'assurance habitation en cours de validité, une déclaration fiscale de résidence ;

Pour les propriétaires : un titre de propriété en bonne et due forme, un contrat d'assurance en cours de validité, un avis d'imposition du bien concerné ;

Pour les artisans et les commerçants :

Un bail commercial en bonne et due forme, un numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), un Kbis à jour, un contrat d'assurance en cours de validité pour l'activité exercée ;

Les fournisseurs extérieurs, et comme c'est la coutume aujourd'hui, préviendront les services municipaux du jour et de l'heure de leurs interventions en indiquant le référant commerçant, artisan ou résident dûment autorisé.

2. Que soit établi et exécuté au cours des prochains mois, un plan d'inspection des immeubles en Vieille ville par les services d'hygiène compétents de la commune et de l'Etat ;

3. Que la ville de Grasse se porte partie civile contre tous les propriétaires d'habitat indigne dûment constaté par huissier à la suite de ces inspections, et contraigne par tous les moyens légaux qui sont en son pouvoir de faire respecter les règles de droit en matière d'urbanisme et de salubrité publique ;

4. Que les arrêtés municipaux en matière de fil électrique, climatisation, antennes et façades et après état de grâce de 10 mois pour régularisation soient dûment appliqués ;

5. Enfin, que tout véhicule à moteur stationné en infraction, notamment devant l'ancien Garage Martelly, désormais propriété de la ville, soit dûment sanctionné selon les règles du code de la route, code auquel la ville de Grasse ne saurait se soustraire.

Monsieur le Maire je vous remercie de m'avoir écouté pour cette intervention à laquelle vous aurez sans doute quelques commentaires à adresser.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Merci Madame CONESA et Monsieur EUZIERE pour votre analyse fine de la situation de la dette que nous venons d'écrire et effectivement nous sommes dans une situation où nous consacrons, vous l'avez souligné, des efforts conséquents pour le désendettement. C'est une volonté affichée, c'est la volonté d'inverser de nombreuses années où la dette a progressé et qui a amené la commune à des niveaux de remboursement de l'emprunt et de charges financières qui ne sont plus supportables. Oui nous devons faire des efforts, nous devons annoncer cette disparition de ces 25 emplois. Oui nous devons réduire le fonctionnement de notre quotidien. Nous ne souhaitons pas déporter la fin de l'endettement, cela nous contraint à avoir des taux de remboursement de l'emprunt en capital jamais atteints. Nous le faisons de manière volontaire et responsable. Il eut été plus confortable de décaler la dette de 10 ou 15 ans supplémentaires et de l'échelonner. Nous aurions pu faire plus d'investissement mais ce n'aurait pas été responsable. On se rend la vie dure. Grasse mérite qu'on se rende la vie dure afin de pouvoir désendetter la ville le plus rapidement possible. Je ne veux pas faire ce que beaucoup de collectivité ont fait en pensant à une échéance politique, en se donnant tous les moyens d'aller à l'élection dans les meilleures conditions. Nous avons choisi une stratégie différente en redressant les finances de notre ville. Nous souhaitons inverser les choses. Oui cela porte ces fruits et vous voyez les ratios s'améliorer. D'année en année nous regagnons des marges de manœuvre, des ratios, de l'épargne, de la crédibilité devant les partenaires bancaires. Quant à votre plan des cinq propositions Monsieur de FONTMICHEL nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour les mettre en œuvre, vous l'avez vu, vous l'avez même débattu avec nous sur le plan de la rénovation des façades. Il y a des mises en demeure tous les jours par le service hygiène, par les services de la ville de Grasse, par les services de l'urbanisme, par la police municipale, où tous les propriétaires bailleurs, de manière irresponsable, ne veulent pas faire de travaux. Nous les mettons en demeure et nous le faisons avec beaucoup de fermeté. Cela crée des turbulences, si vous saviez combien je perds de temps à rencontrer des

propriétaires qui n'ont pas refait leur façade depuis 5, 10, 15, 20, 30 ans. Ce temps je le prends individuellement avec des syndicats de copropriété avec des propriétaires pour pouvoir mettre en travaux toutes ces questions que vous évoquez et pour pouvoir signaler et acter tous les périls imminents et je le ferai de manière renforcée en 2018, je l'ai annoncé devant Monsieur le Préfet, dans la lutte des habitats indignes présents dans notre ville. Oui, nous avons engagé ce plan qui vise à la fois à l'esthétisme urbain avec Murièle CHABERT pour travailler sur le mobilier urbain, ces fils qui ont été posés sans autorisation nous les condamnons. Oui, nous contrôlons les accès dans le centre historique avec beaucoup de fermeté afin de limiter le nombre de véhicules qui y pénètrent. Nous consacrons des moyens financiers sur ces questions avec chaque personne bénéficiaire d'une participation financière à hauteur de 40 % pour refaire sa façade, nous avons une politique volontariste et lorsqu'on aide et que l'on contraint, cela fonctionne.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je parlais de sanction et non de subvention. Ce que j'exhorte c'est un plan systématique de sanctions et que la ville doit maintenant se porter partie civile contre tous les propriétaires d'habitat indigne dûment constaté et pas seulement des discussions. Nous pouvons discuter l'éternité avec des riverains qui ne font pas les travaux. A travers ces cinq mesures qui sont ici détaillées de faire un plan systématique à la fois de contrôle de l'habitat, des flux et également de sanctions. Sanctions financières et application des arrêtés qui existent et pas uniquement, c'est louable à vous, puisque nous en avons discuté en Conseil Municipal une politique de carotte pour les propriétaires qui feraient des travaux. Ce sont là deux choses très différentes.

Monsieur le Maire

Les deux chapitres sont évoqués, les sanctions sont nombreuses, nous avons des mises en demeure chaque semaine. Nous avons une politique de sanction où nous faisons des travaux à frais avancés. Nous avons 130 sorties de périls en 10 ans qui ont été prononcées. Nous avons de nombreux dossiers d'insalubrité qui ont été constatés dans des relevés qui ont été faits et qui vont tomber les uns après les autres pour pouvoir permettre de sanctionner les propriétaires qui conservent un patrimoine dans un état insalubre que nous ne voulons plus pour notre centre historique. Nous menons une véritable traque contre l'habitat insalubre.

Madame Nicole NUTINI

Je vous ai écouté Monsieur de FONTMICHEL et je voudrais vous parler d'un service d'hygiène qui est à la ville de Grasse et qui est un service exceptionnel. Il y a deux inspecteurs dans ce service qui se déplacent toute la journée dans la ville historique mais aussi aux alentours, ils ont des délégations vastes au niveau des commerces, de la restauration. Ils sont souvent critiqués pour le travail qu'ils font au niveau des mises en demeure multiples et variées. Aujourd'hui, le Préfet a souligné le travail d'excellence que faisait ce service d'hygiène dans le département. Ils travaillent le soir jusqu'à 21 heures pour aller chez les locataires, car dans la journée les locataires ne sont pas là, pour inspecter les travaux et derrière il y a des mises en demeure et des contraventions conséquentes qui sont faites. Je les soutiens et souligne le travail d'excellence qu'ils font.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Madame NUTINI vous répondez par votre intervention à la réponse que je voulais faire à Monsieur le Maire. Très simplement vous avez dit le chiffre clé. Ils sont deux. Autre chose : vous parlez de mise en demeure, là je ne vous parle pas de mise en demeure je vous dis que la ville, à l'instar de certaines villes qui ont commencé à le faire en France, doit non pas mettre en demeure mais se porter partie civile en justice. C'est ce qu'il faut faire car mettre en demeure une personnalité morale ou physique c'est une chose et aller au civil c'en est une autre.

Madame Nicole NUTINI

Ils sont deux aujourd'hui et nous attendons le troisième recrutement. Toutes les communes de la même importance que la ville de Grasse n'ont pas de service d'hygiène. La ville de Grasse a mis très tôt en place ce service.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Ce n'est pas parce que le voisin n'a pas de service d'hygiène que nous ne devons pas avoir un service d'hygiène et réciproquement ce n'est pas parce que le voisin a un service d'hygiène que nous devons en avoir un.

Monsieur le Maire

Absolument. Pour répondre à votre question Monsieur de FONTMICHEL bien sûr il y a un cadre procédural dans lequel nous devons mettre les gens en demeure, nous ne devons pas ne pas respecter un environnement législatif. Vous l'avez vu dans Nice matin, nous avons tenu une conférence de presse départementale avec Monsieur le Préfet Georges François LECLERC dans la salle de Conseil Municipal de l'hôtel de ville dans lequel nous avons annoncé une lutte contre l'habitat indigne avec un certain nombre de procédures et de mises en demeure. Je donnerai toutes les informations à la presse à l'issue de ce conseil. Cette possibilité avec un numéro de téléphone, un mail avec des formulaires de signalement d'habitat indigne pour que nous puissions avec l'agence régionale de santé, les services de l'Etat engager des procédures en justice et contraindre financièrement et dans la sanction ces faits. Nous avons une démarche très poussée, très contraignante de combat qui est entreprise par la commune. Nous avons une démarche exemplaire dans les Alpes-Maritimes. Nous en avons besoin. Je n'ai pas de leçon à recevoir en disant il faudrait faire ça ou cela, les choses sont faites. Monsieur de FONTMICHEL je vous inviterai à venir avec moi au service de l'hygiène, je vous donnerai des formulaires qui permettent de signaler, de diligenter des contrôles dans les appartements de jour comme de nuit. Nous l'avons fait il y a quelques jours dans un habitat qui était signalé comme insalubre et nous avons même détecté à l'intérieur de l'immigration clandestine. Nous allons durcir et renforcer ces questions-là parce que c'est ce qu'attendent les grasseois. Nous allons mettre en responsabilité ces sociétés civiles immobilières où les propriétaires ne voient que chiffres ou des taux de rentabilité sans même engager les travaux nécessaires dans les appartements. Nous avons la carotte pour faire avancer la réhabilitation des immeubles mais il y a aussi la sanction qui est nécessaire et qui tombe lourdement lorsque les personnes ne sont pas au rendez-vous. Je vous ferai parvenir tout le dispositif qui est fait pour que vous puissiez le maîtriser et le connaître et même en faire la publicité à tous ceux qui peuvent être dans ces situations là pour pouvoir les engager à faire des travaux, que ce soit en électricité, en ventilation, en isolation.....

S'il n'y a plus de questions sur le débat d'orientations budgétaires, je vous propose que nous puissions prendre acte que le débat a eu lieu, il a été nourri et a permis à chacun de s'exprimer librement.

Je vous remercie et je prends acte que ce débat a bien eu lieu comme le veut la Loi.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

En 2017, avec un encours de dette élevé de plus de 87 M €, une capacité de désendettement supérieure à 12 ans et une capacité d'autofinancement qui ne permet pas l'investissement, Grasse demeure dans une **situation financière critique**.
Ce rapport d'Orientation Budgétaire 2018 le démontre.

En matière de Fonctionnement,

La Capacité d'Autofinancement Brute de la Ville a progressivement augmenté depuis 2014. Néanmoins, elle reste insuffisante pour financer une partie des investissements.
Les recettes de fonctionnement accusent une baisse progressive de 2014 à 2017.

En 2017, elles représentent 64,90 M€.

Comme toutes les villes de France, la Ville de Grasse a été impactée depuis 2014 par la baisse des ressources de l'Etat.

Néanmoins, on assiste à une augmentation constante des ressources fiscales propres qui représentent la recette de fonctionnement principale de la Ville.

La mise en place d'une cellule fiscale attachée à la Direction des affaires financières va générer, dès 2017, une augmentation des ressources fiscales propres.

Au sein de cette cellule fiscale, 3 agents opèrent des enquêtes de terrain pour contrôler les locaux déclarés vacants, corriger les anomalies de taxation.

Cela a abouti à des rôles supplémentaires : **344 000 € supplémentaires en 2017, soit 240 % de plus qu'en 2016.**

Comme on peut le constater, les créations d'emplois dans la fonction publique ne sont pas toujours des charges supplémentaires au Budget.

En l'occurrence, ces emplois rapportent bien plus qu'ils ne coûtent !

Afin d'assurer l'équité du contribuable devant l'impôt et pour ne pas augmenter la pression fiscale sur Grasse, nous pensons que cette démarche est à renforcer et à pérenniser.

En effet, si les taxes locales sur Grasse n'ont pas subi d'augmentation de taux depuis 2009, les taux d'imposition sont déjà très élevés. Et ils sont loin de correspondre à la création d'équipements publics nécessaires à une ville de plus de 50 000 habitants.

L'analyse de la fiscalité de la commune montre qu'elle bénéficie de bases supérieures d'environ 8% à la moyenne par habitant des collectivités de même strate.

D'autre part, comme le souligne la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport, **l'imposition moyenne par habitant hors abattements y est supérieure de 20 % à 47 % à celle de la plupart des autres communes de l'Agglomération.**

Entre 2017 et 2020, les recettes de fonctionnement sont prévues en légère hausse.

Quant aux dépenses de fonctionnement, on observe une baisse entre 2014 et 2016. Elle se traduit par une baisse des charges à caractère général, une baisse de la masse salariale d'environ 1,5 % et une diminution de 13% des subventions versées aux associations.

En 2017, les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement, elles atteignent 59M€. La baisse des charges à caractère général se poursuit avec une augmentation du recours aux travaux effectués en régie.

Les charges de personnel augmentent entre 2016 et 2017 dans un contexte de maîtrise de la masse salariale.

En 2018, vous prévoyez de diminuer de 25 emplois le total des agents communaux pour juguler toute hausse de la masse salariale.

Les charges de fonctionnement poursuivent une baisse en 2018.

Vous annoncez leur stabilisation en 2019 et 2020.

Nous pensons que pour faire face à ces charges de fonctionnement, la mise en oeuvre du contrôle de gestion doit se poursuivre sur les DSP et le PPP et qu'il y aura lieu de réviser certains de ces contrats.

S'agissant de la Capacité d'Autofinancement,

Depuis 2014, la Capacité d'Autofinancement Brute est insuffisante pour rembourser l'annuité de la dette.

En 2017, l'Epargne Brute est de **6,73 M €** et le **remboursement en capital de dette est de 8,03M €**.

Vous prévoyez de poursuivre un remboursement en capital de dette à hauteur de **8,4 M€ en 2018** et un total de **24,05 M€ entre 2018 et 2020**.

L'encours de dette qui atteignait 92,11 M€ en 2014 est de 87,17 M€ en 2017 (avec le fond de soutien déduit).

La renégociation d'un emprunt structuré en 2015 a donné lieu à la souscription d'un emprunt de 16,4 M € d'Indemnité de Remboursement Anticipé, et d'une aide du Fonds de Soutien pour 12,4 M€ versé sous forme d'annuités.

Cette renégociation a conduit à une maîtrise des charges d'intérêt mais parallèlement à une hausse de l'Encours de dette que l'on ne peut pas occulter.

Cette renégociation a certes diminué les charges financières.

Cependant le service de la dette (soit charges financières + annuité en capital) a lui augmenté.

Ainsi, alors **que les intérêts de la dette ont diminué entre 2014 et 2017, le remboursement en capital de la dette a augmenté.**

En **2017, 11,58 M €** ont été ponctionnés par le service de la dette.

En **2016**, le service de la dette était de **10,67 M €**.

Soit 910 000 € d'augmentation pour le service de la dette entre 2016 et 2017 !

Pour ce qui concerne l'investissement :

La priorité donnée au désendettement de la Ville conduit à limiter les investissements.

En effet, **l'Epargne Nette de la Ville qui permet de financer une partie de ses investissements est négative depuis 2014.**

En 2017, elle a été de – **1,30 M €**.

Comme en 2016, le volume d'investissement a été limité en 2017.

Il est de 7,6 M€ soit identique à celui de 2016.

Votre Plan Pluriannuel d'Investissements pour 2018 – 2020 prévoit un volume de **35,25 M €** soit environ une moyenne de **11,75 M € par an**.

Il est prévu de mobiliser un total de **10,31 M € pour la « Grande Médiathèque »** et **2,6 M €** pour son équipement.

Ce qui correspond à **la dépense d'investissement la plus importante.**

Elle représente donc **1/3 des dépenses d'investissements jusqu'à la fin de la mandature.**

On vérifie donc ici le bien fondé de notre opposition à cette réalisation dans le quartier du Rouachier.

Cette « Grande Médiathèque » plombe gravement les investissements de Grasse, en attendant de plomber le budget de fonctionnement de la Ville...

Pour le reste, il s'agit plutôt d'un saupoudrage par thème.

Nous ne pouvons pas parler ici de projet ambitieux.

Pour financer vos investissements futurs, comme vous ne disposez plus d'Epargne Nette depuis 2014, vous faites le **choix de recourir à des cessions foncières**.

Sur la prospective d'un plan de « cessions d'actifs » de 12,5 M€ sur les années 2018, 2019 et 2020 la capacité d'autofinancement brute passerait de 6,97 M€ en 2017 à 14,68 M€ en 2020, soit une augmentation de 110%.

Or, les cessions d'actifs ont représenté :

- 2,7 M € en 2015,
- 1,66 M € en 2016,
- 250 000 € en 2017.

Vous inscrivez maintenant des cessions pour :

- **4,5 M € en 2018,**
- **4 M € en 2019,**
- **4 M € en 2020.**

12,5 millions € de cessions foncières - c'est-à-dire de patrimoine grassois vendu- **en moins de 3 ans** (car en 2020, la mandature s'achèvera en mars), alors que le montant des ventes que vous avez réalisées depuis 2014 - **en 3 ans donc** - représente **4,610 M € !**

Comment sont ici évaluées ces cessions foncières ?

A quoi correspondent-elles exactement ?

Ont-elles fait l'objet d'une expertise ?

Nous ne disposons d'aucun inventaire précis du patrimoine grassois.

Nous n'avons aucun programme établi à court et moyen terme, aucune évaluation de notre patrimoine qui permette de se prononcer en toute connaissance de cause sur une politique de gestion du patrimoine.

Cependant, l'évaluation du patrimoine global de notre collectivité territoriale est importante à plus d'un titre.

Elle doit permettre la mise en place d'une véritable gestion active de ses différentes composantes, meubles, immeubles et immatérielles.

La promotion d'un inventaire rigoureux et d'une évaluation complémentaire indépendante du patrimoine à sa valeur de marché devrait permettre :

- de mieux localiser les actifs cessibles, que la Ville détient ou qui ont acquis de la valeur;
- de renforcer la crédibilité de notre Collectivité auprès de ses créanciers;
- de permettre un arbitrage subtil par une juste vision des coûts entre des opérations de cession et de rendement au mieux des intérêts de la collectivité.

Enfin, il importe de **conserver la valorisation de notre patrimoine en l'entretenant**.

Notons que sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de **2017**, la prévision de **Cessions d'actifs** était **très supérieure à ce qui a été effectivement vendu**.

Vous annonciez, il y a un an, un montant prévisionnel de cessions à hauteur d'un peu plus de **3 M € par an pour la période de 2017 à 2020**.

En réalité, les cessions d'actifs en 2017 ont été de **250 000 €**.

Entre 3 millions € et 250 000 €, il y a une différence qui interroge sur l'inscription de telles sommes.

Les cessions foncières réalisées en 2017 ont donc été 12 fois inférieures à celles inscrites dans le précédent document du DOB !

Par conséquent, sans aucune estimation, évaluation, inscrire en recette 12,5 M€ pour ces cessions foncières nous paraît aussi imprudent qu'illusoire.

Outre les cessions foncières, vous prévoyez **un recours à l'emprunt supplémentaire de 9,5 M €** pour financer les investissements entre 2018 et 2020.

En conclusion,

Dans ce contexte d'endettement élevé, la collectivité a rogné considérablement ses dépenses d'investissement depuis 2014.

Pourtant, l'investissement des collectivités constituent en France l'un des moteurs principaux de l'investissement public. Et donc de l'activité et de l'emploi.

Enfin, On regrettera dans ce rapport **l'absence d'indicateurs précis sur la conjoncture économique locale et dans le périmètre de notre Communauté d'Agglomération, mais aussi sur la démographie et les acteurs économiques locaux.**

Ces informations sont indispensables pour des orientations budgétaires ciblées en adéquation avec la réalité de la situation socio-économique locale, afin d'établir un projet fédérateur et structurant pour notre commune.

Comment peut-on faire une quelconque prospective dans le domaine financier, du Plan Pluriannuel d'Investissements et du développement des services à la population, sans disposer d'indicateurs de base ?

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Magali Conesa a très bien résumé l'analyse de notre groupe au sujet de ce Document d'Orientations Budgétaires 2018.

Je voudrais apporter quelques données supplémentaires et soulever plusieurs questions importantes.

La première est le montant du service de la dette (remboursement de l'annuité en capital auquel s'ajoute les intérêts).

Si, du fait de la renégociation des emprunts toxiques, nous enregistrons une baisse de 200 000 € par an du remboursement des intérêts, **en 2018 le service de la dette augmentera encore par rapport à 2017 pour atteindre à Grasse le montant record de 12 millions €.**

Le ratio "encours" sur "recettes réelles de fonctionnement" -qui est un **indicateur essentiel de la santé financière** d'une collectivité et qui délimite sa marge de manœuvre était de **125%** en **2014** (Rapport 2016 de la Chambre Régionale des Comptes PACA, p.22).

Il est de **132,58%** en **2017** (encours 85,314 M € : recettes réelles de fonctionnement 64,347 M €)

Il y a donc dégradation de la situation financière de la Ville et des marges d'action encore plus réduites.

Or cet endettement ne correspond ni au remboursement d'équipements publics nouveaux ni à l'entretien du patrimoine qui restent très insuffisants.

Là encore, **il y a dégradation nette.**

Les dépenses d'équipements étaient en 2014, à Grasse, de **236 €** par habitant contre **335 €** pour les villes de même strate.

En clair, on consacrait aux équipements publics **70%** des moyens que les villes de même importance leur attribuaient.

En **2016**, **les dépenses d'équipements** n'étaient plus, à Grasse, que de **155 €** par habitant contre **292 €** pour les villes de même strate.

On ne consacrait donc plus aux équipements publics que **50%** des moyens que les villes de même importance leur attribuaient.

Non seulement nous réalisons bien moins que des villes comparables, mais maintenant les moyens qui sont accordés aux équipements ne représentent plus que la moitié de ce que leur consacre des villes de même importance.

De plus, ces 50% sont utilisés pour l'essentiel, Magali Conesa vient de la rappeler, à quelques projets plus que discutables tels que la **Grande Médiathèque au Rouachier** qui absorbera à elle seule 30% du Budget d'Investissement de la Ville jusqu'à la fin du mandat.

Ces projets ruineux voulus par M. Leleux, il fallait les arrêter.

En décidant de les poursuivre, vous vous êtes condamnés à un manque général de moyens pour les investissements indispensables, alors même que la situation financière dont nous héritions était catastrophique et que l'Etat plaçait notre ville dans le Réseau d'alerte financière dont ne sommes toujours pas sortis.

Monsieur le Maire

Il est question dans cette délibération d'une cession du Département d'un bien situé boulevard Carnot pour la création d'une maison du Conseil Général. Pour la première fois dans l'histoire du département des Alpes-Maritimes nous allons voir arriver cette grande maison des solidarités du département. Je voudrais avant de développer la délibération remercier officiellement devant vous, devant la presse Eric CIOTTI, le Président du Département qui a accepté d'engager cette réflexion sous sa présidence poursuivie par le Président GINESY. Je les remercie tous deux car c'est une grande avancée.

Le département des Alpes-Maritimes souhaite créer sur le territoire grassois une Maison des Solidarités Départementale (MSD). Un tel établissement va permettre sur l'ouest du territoire départemental le regroupement sur un seul site d'un ensemble de services souvent complémentaires mais actuellement proposés sur des sites distincts, à l'ensemble de la population du territoire couvert par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. En effet, les conditions d'accueil de la MSD de Grasse Nord (Quartiers Centre et Nord de la Ville et 21 communes du moyen et haut pays) actuellement localisée chemin des Capucins dans une copropriété, ne sont pas adaptées au public. La MSD de Grasse Sud est excentrée, située dans la zone industrielle du Plan de Grasse. Le centre de prévention médicale est situé à Châteauneuf dans des locaux de la subdivision départementale d'aménagement qui ne permet pas l'accueil du public et des partenaires. Enfin, les activités de protection maternelle et infantile sont actuellement déléguées au Centre Maternel Infantile situé boulevard Fragonard. Les usagers pourront ainsi rencontrer sur un même site des équipes pluridisciplinaires – professionnels de l'action sociale et médico-sociale aux compétences complémentaires. J'espère que ce projet fera l'unanimité, c'est 53 collaboratrices du département des Alpes-Maritimes qui vont venir s'installer dans le boulevard Carnot. Ce projet a également pour vocation d'améliorer les conditions de travail des agents dans une logique d'efficacité et de transversalité au profit des administrés. Le projet nécessite deux étages dans l'immeuble cadastré section BL n°180 situé bd Carnot à Grasse, au sein de la copropriété « La Palmeraie » anciennement occupée par le service des hypothèques pour la partie appartenant à l'Etat et par l'ancien commissariat de la police nationale appartenant à la Ville de Grasse. Pour céder un bien à une autre collectivité en dessous de sa valeur vénale, il faut que la cession soit justifiée par des motifs d'intérêt général et comporte des contreparties suffisantes. L'intérêt général réside dans l'amélioration de la qualité de l'offre apportée aux administrés en matière sociale en regroupant cette offre sur un même site et en la proposant dans un lieu situé au plus proche des populations concernées et dans des conditions d'accessibilité bien meilleures en terme de positionnement dans le grand centre urbain de la Ville, à proximité du centre ancien, desservi par les transports en commun et ne posant pas de difficulté de stationnement. En outre, l'implantation de cet établissement devrait accompagner le renouveau du développement économique du commerce de proximité du boulevard Carnot. Nous avons voulu une rotation commerciale sur ce boulevard, le primeur de la Palmeraie s'en trouve content, il a augmenté son volume de chiffre d'affaire de plus 15 % avec cette rotation de véhicules qui peuvent s'arrêter plus facilement. L'offre commerciale au fil des années est morte sur ce boulevard et nous voulons avec une politique incitative de rotation refavoriser la présence de commerces et puis avec ces 53 collaboratrices qui iront acheter ici ou là, un café, cela va permettre cette redynamisation des commerces du boulevard Carnot. Nous avons voulu engager des travaux conséquents 2,7 M€ entièrement payés par le département des Alpes-Maritimes pour désamianter l'immeuble, pour enlever les vieux blocs de climatisation, pour changer les fenêtres, pour refaire la façade avec la croix de la famille de Savoie, la fleur de Lys, le palmier et le mélèze. Ces symboles sont ceux du département. Je vous demande aujourd'hui de m'autoriser à signer pour le compte de la Commune l'acte de cession au Département des lots n° 1081, 1082, 1113, 1114, 1115, 1116 et 1134 de la copropriété cadastrée Section BL n° 180 et située bd Carnot, pour un montant d'un euro. Etant ici précisé que le département prend à sa charge le remboursement à la Ville de Grasse d'un montant de 61 174,64 € correspondant à l'appel de fonds relatif à la réalisation des travaux d'étanchéité du bâtiment concerné. Le calendrier prévisionnel annonce une ouverture pour l'été 2019 en présence du Président du département.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci pour cette belle unanimité et je vais m'empresse de le dire au Président du département pour que rapidement nous puissions engager ces travaux et accueillir pour la première fois dans l'histoire de la ville de Grasse une grande Maison du Département des Alpes-Maritimes située en plein cœur de notre ville. Merci de la confiance et de l'unité du Conseil autour de ce projet.

**2018 - 04 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE / EPF PACA
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE GRASSE / VILLE DE GRASSE**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer pour le compte de la Commune la convention tripartite CAPG / Commune / EPF PACA comportant 2 annexes, confiant à l'Etablissement Public Foncier une mission d'intervention foncière en vue de favoriser la production de logements conformément aux orientations du Programme Local de l'Habitat sur des sites préalablement validés par la Commune et par la CAPG.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 05 CINEMA LE STUDIO
 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil municipal de voter le versement d'une subvention au Budget annexe du Cinéma Le Studio d'un montant de 70 000 € pour l'année 2017.

Avez-vous des observations ?

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je souhaite vous remercier de ce soutien sans faille et constant pour ce cinéma. Dans cette démarche vous avez la lucidité de vouloir faire évoluer les choses, je rejoins votre sentiment et avec Jean-Paul CAMERANO nous avons demandé à la fermette de Plascassier de ne plus aller à la Strada à Mouans-Sartoux. Il est normal que les personnes que l'on finance sur notre territoire puissent emmener, fréquenter les outils qui sont les nôtres et que nous finançons. C'est de la logique implacable. Je voudrais vous dire Monsieur le Président que je suis sensible à vos propositions visant à revoir, réorganiser, restructurer cette question du cinéma. Nous sommes dans une situation financière qui englobe la totalité des questions de masse salariale parce que j'ai voulu avoir une lecture la plus transparente en intégrant la masse salariale dans la comptabilité analytique de ce cinéma. Nous n'avons pas voulu dire : « la directrice du cinéma y est mais nous n'intégrons pas sa masse salariale », parce que la

comptabilité analytique qui est la lecture la plus claire, la plus froide n'aurait pas été possible en occultant l'intégration d'une masse salariale à l'intérieur même d'un fonctionnement. Nous ne l'avons pas voulu, vous vous en souvenez, je l'ai intégrée pour avoir une lecture qui soit sincère. Je rejoins votre position quand des élus au sein d'un conseil d'administration prennent une décision il n'appartient plus de la discuter ou de la remettre en cause mais de l'appliquer. C'est l'essence même de la gouvernance qui ne doit pas être remise en cause et je prends acte de ce que vous évoquez. Le dernier point si nous soutenons cette politique culturelle, et Dominique BOURRET s'y engage de toutes ses forces, si nous voulons développer cette fréquentation du cinéma, si nous voulons travailler avec les scolaires, protéger la question des Arts et Essai d'un cinéma différent des grandes salles de Polygone Riviera ou ailleurs nous devons la conserver. Nous estimons que l'arrivée du projet Martelly contribuera à donner une offre de cinéma à la taille voulue et en capacité de lutter contre les grandes offres de cinéma. Dans le projet Martelly nous avons cette réflexion-là. Si nous voulons être attractifs pour les grasseois et les grasseises il faudra être dans une offre qui soit d'un même niveau avec une gratuité du parking que vous évoquez dans votre déclaration. C'est ce que nous proposerons dans ce projet de Martelly en disant nous devons avoir une offre qui est dimensionnée à la taille du pays de Grasse. Nous devons être dans une démarche de compétition qui se fera avec la technologie laser, l'offre suffisante pour être au même moment dans les sorties de diffusion et avec la gratuité du parking et avec une offre d'après cinéma qui devra aussi suivre. Lorsque l'on sort du cinéma, du théâtre on doit pouvoir boire un verre, aller au restaurant. Je vous remercie de voter cette subvention et d'avoir ces contributions pour pouvoir faire évoluer la question de l'offre de cinéma. Je souhaite que nous étudions comment diminuer la masse salariale et je suis preneur d'un certain nombre de choses et de débats en ce sens pour voir comment diminuer cette subvention avec le conseil d'administration qui sera amené à se réunir en ce sens.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous allons voter contre cette subvention. Jusqu'à maintenant nous avons eu tendance à vouloir soutenir ce cinéma souffreteux mais désormais le malade est au bord de l'agonie. Lorsque l'on ne peut plus rien faire il faut savoir prendre une décision et il serait juste et équilibré de dire qu'on arrête ce cinéma même si c'est très dommageable pour la culture mais comme vous le dites le projet Martelly va amener d'autres propositions. Je crois qu'un jour il faudra faire le bilan, il aura coûté des centaines de milliers d'euros aux contribuables grasseois. Je crois que si les grasseois veulent que ce cinéma vive il faut qu'ils aillent voir des films. Je ne pense pas que ce soit aux grasseois de payer un cinéma souffreteux.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y a deux possibilités lorsque quelqu'un est malade :

Soit on l'achève, ce qui est la proposition de Monsieur DEGIOANNI, soit on le maintient en vie tant qu'on peut pour assurer la suite. Quand au plan commercial des flux sont détournés ou annulés ils le sont pour très longtemps. Si on ferme l'activité du cinéma en se disant demain, après-demain « il y aura, on verra, cela sera merveilleux », les grasseois vont prendre l'habitude totale de désertier Grasse pour le cinéma et ne reviendront plus et c'est là que c'est une étrange médecine que vous nous proposez. Je suis pour sauver tout ce qui peut être sauvé et pas pour achever.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur EUZIERE en bon représentant de la gauche solidaire et humaniste qui fait beaucoup de bien avec l'argent des autres vous êtes dans la bonne lignée. C'est toujours avec l'argent des autres que vous prenez vos dispositions. On voit le résultat partout.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur DEGIOANNI vous n'avez pas dit un mot sur les douze millions de service annuel de la dette et vous vous élevez contre 70 000 € pour l'activité cinéma.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Si je n'ai pas pris la parole sur le problème de l'endettement de la ville de Grasse c'est que je crois que le problème est très délicat. Votre groupe a insisté sur les côtés négatifs du bilan présenté dans le débat d'orientations budgétaires. Certes on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres vous le savez comme moi. Nous constatons que la municipalité depuis l'élection de Monsieur VIAUD, la majorité municipale a considérablement amélioré la situation financière de Grasse, ne vous en déplaît. Moi je trouve que c'est très bien, je ne commente pas, je ne dis pas que c'est parfait, je dis que des efforts ont été faits et c'est pour cela que je n'ai aucun commentaire à faire. En revanche, je n'ai jamais dit que je souhaitais l'achèvement d'une personne gravement malade, vous prenez la métaphore cela n'a rien à voir Monsieur EUZIERE, je dis que, quand à un moment donné on a mis et remis des dizaines de milliers d'euros chaque année, il faut être un peu responsable et se poser la question. Ce n'est pas moi qui prendrait la décision.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous avez raison il faut trouver des solutions plutôt que de faire des déclarations au Conseil Municipal. Il faut venir en commission, en conseil d'exploitation et faire des propositions car il y a des solutions pour diminuer le déficit, encore faut-il en discuter ensemble pas la droite, la gauche etc...mais travailler ensemble.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous avons le droit de penser.

Monsieur Paul EUZIERE

On a le droit de tout penser et de tout dire mais travaillons d'abord.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, les positions sont claires et exprimées. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, quelle est votre position ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Favorable. Monsieur le Maire je n'ai pas eu les procurations de mes deux colistiers. Je vote en mon nom propre et non pas en tant que groupe.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**CINÉMA "LE STUDIO"
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
AU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Nous nous abstiendrons de discuter de certaines affirmations de cette délibération qui nous paraissent "tirées par les cheveux".

Si notre cinéma municipal n'attire pas plus de spectateurs et n'équilibre pas son budget, ce n'est pas seulement "la faute aux autres": aux scolaires qui payent un ticket à tarif réduit pour le dispositif "Ecole (et Collège) au cinéma", à l'ouverture de salles municipales à Saint Vallier ou Roquefort, à la concurrence de "la Strada".

Effectivement, si Le Studio était le seul cinéma à 15 km à la ronde, il y aurait, sans doute, un peu plus de fréquentation !

Un peu plus de fréquentation seulement, car il y a d'autres raisons à la non attractivité que nous signalons depuis des années et que l'on se refuse à prendre en compte.

L'une d'elle est **la question du stationnement**.

Partout, en France comme à l'étranger, où les cinémas fonctionnent, il y a possibilité de stationnement gratuit à proximité.

C'est une question que nous devons aborder.

L'autre question -qui pour nous est une évidence- est que **Grasse doit conserver une activité Cinéma**.

Imagine-t-on une des plus grandes communes des Alpes-Maritimes, Sous-préfecture qui plus est, sans aucun cinéma?

Ce serait contribuer encore à la baisse d'attractivité du Centre-ville.

Le nombre de 17 291 entrées est évidemment insuffisant, mais ce sont néanmoins près de 20 000 personnes qui viennent en Ville et qui n'y viendraient plus si cette activité était arrêtée.

Nous ne sommes pas partisans de ce choix catastrophique.

Pour le cinéma Studio, l'orientation de cinéma d'Art et d'Essai, de films en V.O. et de partenariat avec le tissu associatif nous semble être la bonne.

Elle doit être encouragée et développée en rappelant notamment aux structures publiques grassoises financées par le budget communal qu'elles ont l'obligation -au moins morale- d'emmener les enfants au cinéma de Grasse plutôt qu'à ceux de communes voisines.

Il nous est demandé de voter **une subvention de 70 000 € pour 2018.**

Lors de la dernière réunion du Conseil d'exploitation de la Régie du cinéma, **j'ai avancé des propositions de réorganisation du personnel qui permettraient de résorber l'essentiel de ce déficit.**

Evidemment, ces propositions supposent aussi que les décisions votées à l'unanimité par le Conseil d'Exploitation du cinéma soient ensuite appliquées sans délais par les services concernés, faute de quoi, on se retrouve à faire face à des situations encore plus difficiles.

Nous votons donc cette délibération, avec la réserve que soient prises en compte nos observations sur **la gratuité du stationnement pour spectateurs** et que soit **mise à l'étude sans tarder une refonte de la structure salariale et une redéfinition des attributions de chacun des membres du personnel.**

2018 - 06

**SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION D'UN PARRAINAGE**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes du parrainage entre la franchise Bureau Vallée et la commune de Grasse pour un montant de 680 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 07

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TRAVERSE RIOU BLANQUET,
DE L'ALLEE DU 8 MAI 1945 ET DU PARC DE STATIONNEMENT MARTELLY**

Monsieur Christophe MOREL

Dans le cadre du volet économique du projet de renouvellement urbain du grand centre de Grasse, conformément à la convention ANRU en date du 9 avril 2008, la Ville de Grasse a souhaité reconfigurer l'entrée de Ville autour du secteur Martelly afin de favoriser l'attractivité du centre historique. Ainsi, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Martelly ayant pour objet l'aménagement et l'équipement du secteur Martelly a été créée par délibération n° 2012-58 en date du 29 mars 2012 et le dossier de réalisation pour la ZAC a été adopté par délibération du Conseil municipal n°2013-160 en date du 4 juillet 2013. Une partie de la « Traverse de Riou Blanquet » et « l'Allée du Huit Mai 1945 » se situe au sein du quartier Martelly et plus précisément au sein du périmètre de la première tranche de l'opération. Ce périmètre a vocation à accueillir un programme mixte comprenant des logements, des commerces, un cinéma, du stationnement, un hôtel ainsi que des équipements et espaces publics. Dans ce cadre, il a été organisé une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de la « Traverse Riou Blanquet » et de « l'Allée du Huit Mai 1945 » ayant pour finalité la cession des emprises au profit de la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement en sa qualité d'aménageur de la ZAC, pour la mise en œuvre du projet. Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique a émis dans son rapport en date du 15 novembre 2016 un avis favorable au déclassement du domaine public d'une partie de la « Traverse de Riou Blanquet » et de « l'Allée du Huit Mai 1945 ». Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au déclassement d'une partie de la « Traverse de Riou Blanquet » d'une superficie de 1655 m² et de « l'Allée du Huit Mai 1945 » d'une superficie de 2508 m² afin que le statut juridique de ces voies se trouve conforme à leur usage futur. Les voiries communales ont été estimées à l'euro symbolique chacune par le service des domaines. En outre, le parc de stationnement Martelly, situé au sein de la ZAC, doit être déclassé afin d'être cédé à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement. L'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques ouvre la possibilité de déclasser et céder immédiatement une dépendance du domaine public qui est encore affectée au service public ou à l'usage direct du public, mais dont la désaffectation a d'ores et déjà été décidée. Compte tenu de l'usage direct du public du parc de stationnement Martelly et des voiries communales susmentionnées, il est proposé de déclasser par anticipation à leur désaffectation les voiries et le parc de stationnement « Martelly ».

La commission optimisation et performance des moyens et ressources, la commission équipement et aménagement du cadre de vie, la commission vivre ensemble et la commission qualité de vie ayant été saisies de ce dossier dans leur séance du 7 février 2018, je vous demande, de bien vouloir approuver le déclassement d'une partie de la « Traverse de Riou Blanquet », de « l'Allée du Huit Mai 1945 » et du parc de stationnement Martelly, autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue des déclassements et de la cession et autoriser la cession des voiries communales et du parc de stationnement à la société publique locale Pays de Grasse Développement conformément à la délibération n°2016-125 en date du 28 juin 2016 moyennant la somme d'un euro symbolique par voirie.

Monsieur Ludovic BROSSY

Il y a un an, il était voté la fermeture du parking Martelly avec des travaux qui étaient prévus. Apparemment le projet est bloqué. Pouvez-vous nous dire où en est-on aujourd'hui ?

Monsieur le Maire

Le parking n'a pas été fermé. Nous avons voté une fermeture puis une réouverture. Les travaux que vous évoquez ont été terminés, les travaux de désamiantage ont eu lieu et ont été faits sur la partie du bâtiment sur lequel la ville de Grasse a déposé un permis de démolir. Aujourd'hui, le permis de démolir a été accepté, purgé de recours des tiers, il n'y a plus de recours sur ce permis et il y a maintenant la préparation du dépôt du permis de construire. Des discussions sont en cours et sont en train de se finaliser entre Bouygues, Monoprix, Casino, la Ville, la SPL, les avocats et les notaires concernés pour un dépôt de permis de construire qui sera instruit par les services. Il sera affiché et ensuite lorsqu'il sera purgé de recours des tiers l'opération pourra débuter.

Monsieur Ludovic BROSSY

Est-ce qu'il y a encore des recours de tiers ?

Monsieur le Maire

Les recours des tiers qui étaient présents ont été retirés par les personnes qui les avaient formulés. Ils les ont retirés d'eux-mêmes.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous savez que nous sommes réservés sur le projet de ZAC et encore plus opposés à la démolition du parc de stationnement Martelly qui à 32 ans, qui est rentable et que nous n'avons toujours pas compris la logique qui veut qu'on démolisse un parking municipal rentable en bon état pour lui substituer un parking qui sera privé ou que nous rachèterons. Donc nous votons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

**2018 - 08 PROTOCOLE D'ACCORD
 REGLEMENT SINISTRE**

Madame Valérie COPIN

Monsieur MARTARELLO a subi des dommages sur sa propriété dont la responsabilité civile incombe à la commune, il convient de régler ce différend par un protocole d'accord selon l'article 2052 du Code Civil. Par requête au Tribunal Administratif de NICE du 8 février 2016, Monsieur MARTARELLO a sollicité à la commune de Grasse la somme principale de 4 016,65 € représentant le coût des réparations réalisées sur l'immeuble sus-désigné dont il est propriétaire. La société GASQUE ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, l'assurance de la Ville, la SMACL, souhaite mettre fin à cette procédure et indemniser M. MARTARELLO pour un montant forfaitaire de 3 000 €.

Il a été convenu la signature d'un protocole d'accord afin de mettre un terme à ce litige.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Dans cette délibération, je suis un peu surpris que ce soit l'assurance de la ville qui prenne en charge ce sinistre. Est-ce que la société n'était pas assurée ? Nonobstant la liquidation judiciaire l'assurance prend en charge néanmoins.

Madame Valérie COPIN

En fait l'assurance de la ville s'est renseignée la dessus. La société devait être assurée sauf que cela n'était pas le cas et on sait bien que parfois les assureurs préfèrent trouver un protocole d'accord et éviter de longues procédures. C'est notre assurance qui a proposé cela et nous a conforté en nous disant qu'il n'y aurait aucune pénalité pour la ville dans les futurs coûts de nos assurances.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Merci pour votre réponse qui est très claire et permettez-moi de vous faire un petit reproche, la ville était maître d'ouvrage et il me semble que tout maître d'ouvrage doit vérifier que la société qu'il va faire travailler est assurée.

Madame Valérie COPIN

Effectivement, c'est vrai que lorsque vous fournissez une attestation d'assurance, qu'elle est réelle et que de plus la société a payé ses cotisations.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de mettre fin à ce long épisode de contentieux.

**2018 - 09 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – INTERVENTION RUE MOUGINS ROQUEFORT**

Madame Valérie COPIN

Le 8 octobre 2016, Messieurs MICHAUDET-BERNARD-SULTAN- GOLDSCHIEDER et Madame BARROO, policiers municipaux, sont intervenus pour faire cesser un tapage ; qu'à cette occasion, ils ont été victimes d'outrages, de rébellion et de violences aggravées. Que lors de cette intervention, Monsieur MICHAUDET a été blessé. L'auteur des faits a fait l'objet d'une comparution immédiate et condamné à une peine de six mois d'emprisonnement ; qu'afin de défendre les intérêts de la Ville et de ses agents, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation. C'est malheureusement une délibération qui vient devant nous très régulièrement.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Madame COPIN vous dites à juste titre que ce genre de délibération vient régulièrement, oui à chaque Conseil Municipal ce qui confirme que cette ville de Grasse n'est pas aussi calme qu'on ne l'imagine et que beaucoup de petites délinquances gênent le quotidien des grasseois et des policiers municipaux auxquels nous apportons tout notre soutien.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie du soutien que vous apportez à nos policiers municipaux qui font un travail remarquable et courageux.

**2018 - 10 RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE
DU STADE DE LA PAOUTE AU PLAN DE GRASSE
DEMANDE DE SUBVENTION A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**

Monsieur Gilles RONDONI

La Ville de Grasse a décidé de rénover et de remettre aux normes le terrain de Football du stade La Paoute afin de permettre la poursuite de la pratique du football de haut niveau. Pour permettre la réalisation de cette opération, la Ville souhaite solliciter la Fédération Française de Football pour obtenir une subvention d'un montant de 25 000 € au titre du fonds d'aide au football amateur (FAFA). Ce stade, site emblématique du football sur la commune, accueille quotidiennement les élèves des établissements scolaires (écoles primaires et collèges) ainsi que le Racing Club de Grasse, club de football qui compte plus de 600 adhérents et dont l'équipe 1 évolue en National 2. Le gazon synthétique a été réalisé en 2007 et a résisté durant 11 ans à un usage particulièrement intense de plus de 70 heures de jeu par semaine. Un diagnostic technique complet du terrain de football a été établi et les constatations sont les suivantes :

- D'importantes déchirures du tapis de jeu sont présentes, le tapis est vieillissant et il est relevé une accumulation de granulat en position basse,
- Le réseau de drainage est probablement inexistant, seuls deux drains accolés aux caniveaux latéraux sont relevés. L'accès à ces drains est condamné par la présence de granulats et de fibres dans les avaloirs des caniveaux CC1. Ces défaillances entraînent lors des périodes de forte pluie un soulèvement du tapis.

Le terrain de football en gazon synthétique du stade de la Paoute n'est plus conforme aux normes françaises. Il ne respecte pas les prescriptions du cahier des charges de la Fédération Française de Football pour les compétitions nationales (niveau 3 SYE). Cette situation met en péril l'utilisation de ce terrain de football à compter du mois de septembre 2018, la Fédération Française de Football ayant mis en demeure la Ville de se conformer à leurs exigences. Il est indispensable de remplacer au cours de la période estivale 2018 le tapis et reprendre l'ensemble du système de drainage.

Le projet de rénovation prévoit donc :

- La dépose du revêtement synthétique existant ainsi que la dépose de la couche de fondation,
- Des travaux de terrassement pour la reprise des fonds et du drainage,
- La fourniture et la mise en œuvre d'un nouveau gazon synthétique épaisseur 6 cm avec le traçage des lignes pour la pratique du football,
- La fourniture et la pose des équipements sportifs (cages de foot à 11, cages de foot à 8 rabattables, poteaux de corners, abris de touche).

L'estimation des travaux s'élève à près de 600 000 € TTC. La maîtrise d'œuvre sera réalisée par la Direction générale des services techniques de la Ville de Grasse. Bien sûr les fonds de concours ne s'arrêteront pas à une subvention demandée à la Fédération Française de Football puisque la région Provence Alpes Côte d'Azur, un FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) a été réalisé et également élaborée une demande auprès du Département des Alpes-Maritimes vu et égard à la forte utilisation des collèges sur cet équipement.

La Fédération Française de Football apporte une aide aux communes pour des projets spécifiques notamment pour la rénovation d'un terrain en gazon synthétique, au titre du fonds d'aide au football amateur (FAFA).

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 25 000 € auprès de la Fédération Française de Football pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique du stade de la Paoute au Plan de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 11 SERVICE JEUNESSE
INVESTISSEMENT MATERIEL
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE TROIS TABLETTES**

Madame Dominique BOURRET

C'est une régularisation d'une délibération. Elle se fait sur le montant H.T et non le T.T.C comme passé en délibération N°2017-245 du Conseil Municipal du 12 décembre 2017. Je vous remercie de prendre en compte cette régularisation purement comptable.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 12 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE GOURDON
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Vous avez l'habitude de ces conventions intercommunales, il s'agit cette fois-ci de la commune de Gourdon pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 13 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CONSTRUCTION 12, RUE DES LILAS
CONVENTION AVEC ERDF**

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre de la restructuration d'un immeuble collectif situé 12 rue des Lilas, ENEDIS doit procéder à une extension de son réseau. La Ville contribue à hauteur de 60 %. La SA Immobilière 3F rembourse la Ville. Je vous demande de bien vouloir approuver la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 27 804,04 euros H.T, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS et dire que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 14 TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI
DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE
DES EAUX DE LA BRAGUE ET DES AFFLUENTS**

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et prévention des Inondations) par les intercommunalités au 1^{er} janvier dernier, nous avons pu l'année dernière voter favorablement pour la dissolution du syndicat SIAQUEBA, en charge des eaux de la Brague et de ses affluents. Le syndicat a acté sa dissolution lors de son assemblée délibérante du 21 novembre 2018. Afin d'exercer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à l'échelle des bassins versants, et répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département ont fait le choix de se regrouper au sein d'un établissement public territorial de bassin (EPTB). Le 1^{er} janvier 2017 a ainsi été créé un syndicat de préfiguration, confirmé au 1^{er} janvier 2018 : le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin regroupant le Département des Alpes-Maritimes, les sept Etablissements Publics de Coopération Intercommunale situés sur son territoire, la Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon Source de Lumière » et la communauté de communes de Fayence. Il convient maintenant afin de finaliser la procédure de dissolution du syndicat de procéder à la répartition de l'actif, du passif et de la trésorerie de ce syndicat. Un protocole de dissolution du SIAQUEBA avec les modalités de liquidation et le principe de répartition comptable et budgétaire a été préparé et je vous propose aujourd'hui de l'approuver.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 15

POLICE MUNICIPALE

MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES – ENLEVEMENT GARDIENNAGE CONTRAT DE CONCESSION – VALIDATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

La passation d'un contrat de délégation de service public pour assurer les opérations d'enlèvement, de déplacement et de mise en fourrière de véhicules, ayant été validé par le Conseil municipal, il est aujourd'hui proposé de valider le choix du délégataire et d'approuver le contrat de concession pour la délégation de service public. Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'une délégation de service public pour une durée de 5 ans, sous la forme d'une concession, pour assurer les opérations d'enlèvement, de déplacement des véhicules pour raison de nécessité urgente et de mise en fourrière de véhicules. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22 août 2017 dans le journal LA TRIBUNE BULLETIN COTE D'AZUR (25/08/2017), sur la plateforme de dématérialisation et le site de la ville de Grasse (22/08/2017). La réception des plis était fixée au 28 septembre 2017, un seul pli ayant été déposé. L'ouverture des plis en commission du 16 octobre 2017, a rendu un avis favorable à la candidature et à la proposition remise. La commission des services publics locaux qui s'est réunie le 22 janvier 2018 a émis un avis favorable sur l'unique candidature/offre déposée. Je vous demande de bien vouloir retenir la Société AA06 comme délégataire de la fourrière, approuver la convention de délégation, sous forme de concession à intervenir avec la Société AA06 pour une durée de 5 ans, qui entrera en vigueur une fois sa transmission au contrôle de légalité et sa notification, approuver les conditions du service délégué notamment les conditions financières telles que décrites dans la convention et appliquer les tarifs prévus et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 16

AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

ADHESION DES COMMUNES DE COURMES, AMIRAT ET INTEGRATION DE TOURETTES-SUR-LOUP A 100% AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR

Madame Anne-Marie DUVAL

Le syndicat mixte du PNR des Préalpes d'Azur créé par décret ministériel en date du 30 mars 2012 était composé de 45 communes, toutefois les communes d'Amirat, de Courmes et de Tourrettes sur Loup pour la totalité de la commune ont approuvé la charte du PNR des Préalpes d'Azur dans les six mois suivant le décret d'application de la « loi biodiversité », emportant ainsi demande de leur adhésion. Il convient donc d'approuver l'entrée de ces nouvelles communes au sein du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 17

**MISS GRASSE 2018
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

La Ville de Grasse organise le 21 avril 2018, l'élection de Miss Grasse lors d'une soirée à l'espace Chiris. Il convient donc de voter une tarification qui permettra au service « Événementiel » d'encaisser les recettes générées par cette manifestation. Je vous demande de bien vouloir approuver les tarifs suivants :

- Entrée simple 12 euros
- Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans
- Gratuité pour les partenaires et sponsors.

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Cette année j'ai tout mis en œuvre pour cette 8^{ème} édition pour que ce soit une réussite totale comme les années précédentes. Nous avons 700 personnes qui participent. Je me suis entourée d'une énorme équipe de bénévoles et ma volonté première est de faire en sorte que cette manifestation soit de haute qualité et représentative des valeurs grassoises. Je m'attache également à ce que le coût de cette manifestation soit contenu en dehors du passage obligé des locations de matériel et des rémunérations des employés municipaux concernés. Le fonctionnement a permis d'asseoir la notoriété du comité Miss Grasse bien au-delà des frontières du Pays de Grasse. Permettez-moi de remercier officiellement l'effort consenti par toute l'équipe de bénévoles et j'espère que cette année la délibération sera votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 18

**EXPOROSE 2018
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'adoption d'une tarification concernant la manifestation d'Exporose 2018 avec une estimation de recette de 8 500 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

J'ai reçu deux questions écrites de Monsieur de FONTMICHEL et je tiens à rappeler que les questions écrites ne font pas appel à débat. Monsieur de FONTMICHEL je vous laisse poser vos questions.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Question n°1 : concernant le stationnement des véhicules utilitaires de plus de 2m50 de hauteur dans la vieille ville :

Depuis la fermeture du garage Rolland dans le cadre du projet Martelly, certaines entreprises travaillant toute la journée à Grasse, font état de ne plus pouvoir stationner leur véhicule utilitaire de plus de 2m50 (les parkings souterrains ayant une hauteur de 1m90).

Est-il prévu une solution de remplacement au garage Rolland pour ce type de stationnement essentiel ?

Monsieur le Maire

Les parcs de stationnement couverts actuels (publics et privés) ne permettent que peu l'accès au stationnement des véhicules utilitaires de plus de 2.5m. Seuls deux parkings actuels (Roure et Gare) sont à priori dimensionnés pour ce type de véhicules. Ces derniers peuvent également se stationner sur les places de stationnement aériennes. Dans le cadre du projet Martelly, 21 places publiques pourront accueillir des véhicules utilitaires de plus de 2.5m au niveau du sous-sol 2.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Question n°2 : concernant la sauvegarde des vues panoramiques le long de la route départementale 6085 :

Certains riverains font état qu'au nouveau PLU, la servitude qui a pour objet la sauvegarde des vues panoramiques le long de la RD 6085 à partir du virage du Prado jusqu'au carrefour du domaine de Rothschild CD111 a disparu, ayant pour conséquence la négligence de certains riverains à élaguer leurs arbres.

Il est donc demandé à ce que soit remis en vigueur dans le PLU, cette servitude visant à obliger les propriétaires à élaguer leurs arbres et ainsi à préserver un atout touristique majeur pour la ville de Grasse que sont les vues panoramiques sur la vieille ville depuis la RD 6085.

Monsieur le Maire

Le PLU de Grasse, actuel et futur, prévoit effectivement sur certaines voies, afin de préserver les vues sur le grand paysage, des servitudes de vue. Toutefois la voie que vous évoquez n'est pas concernée, y compris dans le PLU actuel, par cette disposition. Il sera possible néanmoins, lors de l'enquête publique de mars prochain, qu'un tiers ou un riverain dépose un dire afin de solliciter la mise en place de cette servitude de vue. Cette demande pourra ensuite être étudiée par le commissaire enquêteur et la ville.

Vous évoquez également des problématiques d'élagage, le riverain gêné peut afin de demander à ses voisins la coupe des haies trop hautes, faire référence au Code Civil (art. 671).

Je voudrais avant de lever cette séance, et ne voyez pas là des questions de cause à effet, vous remercier pour la quiétude et de la qualité des débats de ce Conseil Municipal. J'ai pris beaucoup de plaisir à pouvoir échanger avec vous dans cet état d'esprit.

La séance est levée à 17h00.

La séance étant levée, je tiens à saluer le dernier Conseil Municipal de Monsieur Mickey MARTINEZ qui a travaillé au Palais des Congrès en tant que régisseur depuis son inauguration en 1991. Je voudrais qu'on lui témoigne notre reconnaissance, notre gratitude, merci pour vos applaudissements et je vous propose de partager maintenant un verre de l'amitié avec Mickey Martinez.